



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt mai, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG(Adjoint), Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Nicolas BLATGÉ, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Christine GORGUES ROIG, Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Nathalie CALMELS)

Secrétaire de séance : Flavie PIRON.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	9	1	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie
le :
Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-06-10

7.1.1

Acquisition d'un chariot pour chaises

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le chariot utilisé pour le transport et le stockage des chaises de la commune est devenu inutilisable à la suite de sa détérioration.

Afin de garantir de bonnes conditions de manutention et de rangement du matériel communal, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Un devis a été présenté au Conseil municipal pour l'acquisition d'un nouveau chariot de transport de chaises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le remplacement du chariot de transport des chaises devenu hors d'usage
- **ACCEPTÉ** le devis pour l'acquisition d'un chariot de transport de chaises pour un montant de 100,75 € HT soit 121,85 € TTC

Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 27 mai 2026,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance